## UN LIBRARY

Nations Unies
ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE

NAR 4 1981 sum

Supplément No 24 (A/35/24) N 2 mars 1981

RECTIFICATIF

Trente-cinquième session Documents officiels

NEW YORK

RAPPORT DU CONSEIL DES NATIONS UNIES POUR LA NAMIBIE

Volume II

#### Rectificatif

#### 1. Page 32, paragraphe 21

Ajouter à la fin du paragraphe une nouvelle phrase se lisant comme suit :

Aux termes du paragraphe 10 du projet de résolution J, l'Assemblée générale accroîtrait les crédits inscrits au budget du Conseil des Nations Unies pour la Namibie pour financer le bureau de la South West Africa People's Organization afin d'assurer une représentation plus large du peuple namibien auprès de l'Organisation des Nations Unies par l'intermédiaire de la South West Africa People's Organization.

#### 2. Page 35

Supprimer le paragraphe 35 et renuméroter en conséquence les paragraphes 36 à 38.

### 3. Page 36, sous-titre N et paragraphe 39

Remplacer le texte de ce paragraphe par le texte suivant :

# N. Tenue des séances plénières du Conseil hors du Siège de l'Organisation des Nations Unies

38. Aux termes du paragraphe ll du projet de résolution J (voir A/35/24/Corr.1), l'Assemblée générale autoriserait le Conseil à tenir une série de séances plénières hors du Siège de l'Organisation des Nations Unies en 1981 et, à cette fin, demanderait au Secrétaire général de couvrir le coût de ces séances et de fournir le personnel et les services nécessaires. Les séances dureraient approximativement cinq jours.